

Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz  
2 rue du Haut Poirier  
57000 METZ  
03 57 883 883

# Registre public d'accessibilité



Juin 2025



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** au Musée de La Cour d'Or  
Eurométropole de Metz

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.  
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.  
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui  non

→ Le personnel connaît le matériel

oui  non



**Contact :** téléphone de l'accueil : 03 57 883 883  
mail : musee@eurometropolemetz.eu



## Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : ..(de la collectivité de rattachement) 200 039 865 00106

Adresse : 2 rue du Haut Poirier 57000 METZ



## Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Salle 4, vestiges des thermes gallo-romains.....



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



2. Salles 14 à 17 et 26 à 30 : accès possible uniquement par l'extérieur du musée (Grenier de Chèvremont).....



Ce service sera accessible le : sur demande.....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



3. Salles 19 à 25 et 32 à 36 : collections médiévales.....



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non

# ANNEXES

# Maintenance du matériel

L'ensemble des ascenseurs et plateformes élévatrices sont régulièrement entretenus et réparés.

Le suivi des entretiens est consultable à l'accueil du musée, avec le registre de sécurité.

**AVIS DE LA SOUS COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS  
RELATIFS AUX E.R.P  
AU REGARD DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**SEANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018**

**DOSSIER**

**CONSULTATION DU SERVICE SUIVI REGLEMENTAIRE AU TITRE DES ARTICLES R 111-19-13 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION 17X161**

**PROJET**

**MISE AU NORMES DU MUSEE DE LA COUR D'OR, 2 RUE DU HAUT POIRIER  
ETABLISSEMENT CLASSE EN 3<sup>me</sup> CATEGORIE DE TYPE Y  
DEMANDE DE DEROGATIONS  
AD'AP AA057463 15A00**

**TEXTES APPLICABLES**

**Loi Handicap du 11 février 2005**

**Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 - Décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 - Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié par l'Arrêté du 30 novembre 2007-Arrêté du 21 mars 2007**

**PRESENTATION DU PROJET**

Le projet consiste en la création d'un bloc sanitaire adapté au RDC

Les demandes de dérogation portent sur :

Absence de parking au Musée

Les pavés sont irréguliers et certains sont en saillie dans une partie du cheminement (préservation du patrimoine architectural)

Absence de contraste visuel des nez de marches et contremarches

Présence d'élévateurs de monte-handicapés pour accéder aux salles d'exposition et de peintures

Le niveau d'éclairage des circulations (l'éclairage est adapté à la muséographie et aux œuvres exposées au public)

Un gardien est présent dans chacune des salles pour accueillir et accompagner les visiteurs

**PRESCRIPTIONS**

Le sanitaire devra respecter les normes d'accessibilité en vigueur

L'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées.

Le pétitionnaire devra respecter les normes d'accessibilités concernant les autres formes de handicap

**PROPOSITION**

Il est proposé aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable au projet et à la demande de dérogation présenté.

**AVIS DE LA COMMISSION**

La commission prend acte des prescriptions formulées par le rapporteur, demande au pétitionnaire de les prendre en compte et émet un avis

**FAVORABLE AU PROJET ET A LA DEROGATION**

~~**DEFAVORABLE AU PROJET ET A LA DEROGATION**~~

Le référent de la mission  
Accessibilité

**Le Président**

Séraphin GONGI

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice



### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Les déplacements ;
- ◆ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ◆ La largeur des couloirs et des portes ;
- ◆ La station debout et les attentes prolongées ;
- ◆ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication orale ;
- ◆ L'accès aux informations sonores ;
- ◆ Le manque d'informations écrites



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ◆ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ◆ L'usage de l'écriture et de la lecture.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive



#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ◆ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ◆ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ◆ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ◆ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➡ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➡ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➡ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➡ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➡ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Un stress important ;
- ◆ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ◆ La communication.

### 2) Comment les pallier ?

Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

*Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :*  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :*

*APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI*